République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Akli Mohand Oulhadj – BOUIRA
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française

Mémoire de master académique
Domaine : Lettres et Langues
Filière : Langue Française
Spécialité : Sciences du Langage

Titre

Le statut de la langue française à Ain Bessam

Présenté par : IDRICI Wissem

Sous la direction de : Mr SEBIH.R

Soutenu publiquement le :

20 /09/2017

Devant le jury :
-Mr Keciri.R (Président)
-Mr SEBIH.R (encadreur)
-Mr Larachi .S (examinateur)

Année universitaire 2016/2017

Dédicace

À mon cher père, aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, l'estime, le dévouement et le respect que j'ai toujours eu pour toi. Rien au monde ne vaut les efforts fournis, jour et nuit, pour mon éducation et mon bien être. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation.

À ma très chère mère affable, honorable, aimable : tu représentes pour moi le symbole de la bonté par excellence, la source de tendresse et l'exemple du dévouement qui n'a pas cessé de prier pour moi et de m'encourager. Aucune dédicace ne saurait être assez éloquente pour exprimer ce que tu mérites pour tous les sacrifices que tu n'as cessé de m'offrir depuis ma naissance, durant mon enfance et même à l'âge adulte ;je te dédie ce travail en témoignage de mon profond amour. Puisse Dieu, le tout puissant, te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

À mon cher frère qui m'est le père et la mère, les mots ne suffisent guère pour exprimer l'attachement, l'amour et l'affection que je porte pour toi. Mon ange gardien et mon fidèle compagnon dans les moments les plus délicats de cette vie mystérieuse.

À mes chères cousines : Lynda, Sarah, Hadjer.

À mes chers cousins : Mohamed et Toufik.

À ma chère grand-mère : Rebiha.

À ma chère tente Dalila.

À mes chères amies : Sarah et Khadîdja.

Je vous dédie ce travail avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite.

Remerciements

Nous remercions :

Tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce travail de près ou de loin.

Notre directeur de recherche, le docteur Sebih Reda pour son aide immense, pour sa simplicité et ses valeurs uniques qui nous ont toujours soutenus dans les moments les plus difficiles. Il nous a toujours reçus avec sympathie et il a mis son temps et ses connaissances à notre disposition. Il a suivi et encouragé les nombreuses corrections jusqu'à l'achèvement de ce travail. Veillez trouvez ici l'expression de notre considération.

Le membre de jury d'avoir accepté d'examiner ce travail.

Sommaire

Introduction générale ……...01

Chapitre I : Aspect théorique et méthodologique ……...03

I- Aspect théorique : Définition de quelques notions sociolinguistiques …….04

I.1- Les représentations linguistiques …… 04

I.2- Les attitudes linguistiques ……04

I.3- La politique linguistique ……...05

I.4- L'aménagement linguistique ……06

II. Aspect méthodologique ……07

II.1- Etude des représentations et des attitudes ……07

II.2- Considérations méthodologique ……...08

II.2.1- Choix et intérêt ……..08

II.2.2- Choix méthodologique ……..08

II.2.3- L'enquête ……..08

II.2.4- L'échantillon ……09

Chapitre II : l'utilisation de la langue française à Ain Bessam ……10

I- La situation sociolinguistique à Ain Bessam ……..11

I.1- L'arabe ……..11

I.1.1- L'arabe standard ……11

I.1.2- L'arabe populaire *(derdja)*…….11

I.2- Le français ……12

II - L'école algérienne et la langue française ……...12

II.1- L'école publique ……12

II.2- L'école privée ……..13

II.3- L'arabisation du système éducatif algérien ……..13

II.4- Le statut du français ……....15

II.5- Les réformes du système éducatif ……...17

II.6- La faillite du système éducatif algérien ……...19

Chapitre III : Analyse du corpus ……21

Introduction ……22

I- Analyse des résultats ……..23

II – « *L'amour* » de la langue française ……32

II.1- La beauté ……32

II.2- Une langue internationale / du savoir ……33

Conclusion générale ……36

Bibliographie ……....38

Annexes

Introduction Générale

Introduction

L'Algérie, étant donné un pays plurilingue, les locuteurs construisent des conceptions souvent diverses et bariolées concernant les différentes langues qui forment le tissu linguistique du pays, à savoir le Thamazight, l'Arabe et le Français qui sont les principales langues de communication. En effet, les locuteurs construisent un ensemble d'images qu'ils associent aux langues présentes dans leur environnement social. Ces représentations se traduisent sous forme de jugements et d'évaluations. Ainsi, ces langues sont jugées, nommées selon les valeurs qu'on leur attribue.

De ce fait, on accepte ou on rejette une langue selon les représentations que l'on se fait d'elle. Selon D. MORSLY (1990 : 82) : « *les phénomènes de désignation sont particulièrement caractérisées par une grande diversité des usages, diversité qui accompagne généralement des conflits linguistiques et identitaires* ».

Notre étude s'intéresse à l'identification du statut de la langue française dans la région d'Ain Bessam.

Les principales hypothèses de ce travail sont :

- L'école algérienne serait conditionnée par la politique d'arabisation.
- Les habitants d'Ain Bessam attribueraient une valeur inférieure à la langue française par rapport à l'arabe.

Afin d'accomplir cette étude nous avons mobilisé une démarche méthodologique qui se base sur la distribution d'un questionnaire sur une population diversifiée dans la région d'Ain Bessam. Le questionnaire se compose de douze questions qui permettront d'appréhender la conception et l'attitude des locuteurs vis-à-vis de la langue française. L'enquête visera une population de statut, de sexe et d'âge différents, ce choix de diversifier la population ciblée a pour objectif de rendre notre échantillon le plus représentatif que possible de la population d'Ain Bessam. En effet, la discussion dégagée de cette enquête est sensée d'être représentative et généralisable sur la population de la région.

Notre problématique est : quelles sont les représentations des habitants d'Ain Bessam à l'égard de la langue française ?

Notre travail est subdivisé en trois chapitres ;

Le premier chapitre comprend la présentation et la définition de quelques notions sociolinguistiques, l'aspect méthodologique est également présenté. Le deuxième chapitre est consacré à la description de l'usage de la langue française dans la région d'Ain Bessam. Le dernier chapitre est dédié à l'analyse du corpus.

Chapitre I

Aspect théorique et Méthodologique

I-Aspect théorique : définition de quelques notions sociolinguistiques :

Travailler sur les représentions linguistiques des habitants de Ain Bessam à l'égard de la langue française nécessite une présentation préalable des concepts suivants :

I -1-Les représentations linguistiques :

La notion de *« représentation »* est apparue pour la première fois au début du XXe siècle comme concept sociologique. Elle sera reprise dans les sciences du langage par de nombreux sociolinguistes, notamment H.BOYER (1996 : 15), sous diverses appellations : *« idéologie linguistique », « représentation linguistique3 »*, pour désigner l'ensemble d'images que les locuteurs associent aux langues qu'ils connaissent.

Selon S.BRANCA-ROSOF (1996 : 79), cette notion désigne : *« l'ensemble des images que les locuteurs associent aux langues qu'ils pratiquent, qu'il s'agisse de valeur, d'esthétique, de sentiments normatifs ou plus largement métalinguistique ».*

Selon H.BOYER (1990 : 104), les représentations peuvent être : *« positives ou négatives, produites de façon individuelle ou collective. Ces représentations commandent les comportements et les actions des locuteurs à travers les jugements formulés ».*

La représentation n'est donc pas une simple image de la réalité, elle est une construction de notre activité mentale.

I -2-Les attitudes linguistiques :

Au sens général est très usuel du temps, l'attitude est *« la manière dont on se comporte avec les autres » (*Larousse, 1989 : 102). Dans cette acception, *« attitude »* traduit une ou des conduites à l'égard d'une personne ou d'une langue.

Dans son acception plus large , le terme *« attitude linguistique »* est employé parallèlement et sans véritable nuance de sens à *« représentation linguistique », « norme objective », « évaluation subjective », « jugement », « opinion »* pour désigner tous les phénomènes à caractère épilinguistique. Il qualifie les jugements de valeur que les locuteurs portent sur la langue utilisée, ou les autres langues.

De son coté, J.L.CALVET (1993 : 48) recense quelques attitudes affichées vis-à-vis des langues comme : les attitudes de refus ou d'acceptation *« attitude de répulsion »* ou *« d'attraction ».*

C.CANUT (1998 : 13) définit les attitudes linguistiques comme *« l'ensemble des manifestations subjectives vis-à-vis des langues et des pratiques langagières, représentations, mimiques, intonations gestuelles ».*

En sociolinguistiques, les attitudes apparaissent chez un individu ou un groupe d'individu qui, consciemment ou inconsciemment, et par référence à une identité sociale sur laquelle elle s'appuie, émet des jugements sur les langues. Elles renvoient à un ensemble de sentiments que les locuteurs éprouvent envers les langues ou la variété d'une langue, c'est pourquoi, dans toute communauté plurilingue, les locuteurs jugent et évaluent leurs productions linguistiques et celles des autres en leur attribuant des dénominations.

I -3-La politique linguistique :

Selon J.DUBOIS (1944 : 369), la politique linguistique est un *« ensemble de mesures ou de projets ou de stratèges ayant pour but de régler le statut et la forme d'une ou plusieurs langues ».*

L.J.CALVET (1993 : 111) la définit comme un choix d'une langue dans une société donnée. Il dit à ce propos *« nous appellerons politique linguistique un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langue (s) et vie sociale ».*

Dans son livre *« la guerre des langues et les politiques linguistiques »*, L.J.CALVET (1984 : 154,155) reprend de nouveau cette définition. Il considère la politique linguistique comme *« l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre vie et langue nationale ».*

Il distingue entre la politique linguistique comme l'objet d'étude et de la politologie linguistique comme science qui étudie cet objet. Toujours selon L.J.CALVET (2002 : 25) : *« La politique linguistique est la science des interventions linguistiques, et de façon plus restreinte des politiques linguistiques, qui analyse ces interventions et ces politiques, les révèle, les compose en une typologie ».*

Dans tous les cas, une politique linguistique a son lien avec le volet politique, n'est pas uniquement l'apanage des décrets ou des lois d'une constitution. Il peut s'agir dans le principe de substitution ou de répartition d'une langue dans une situation conflictuelle, c'est dans l'usage que nous voyons le résultat final.

I -4-L'aménagement linguistique :

« Inspiré du terme langage créé par Einar Haugen (1959), l'aménagement linguistique s'applique aux interventions conscientes sur les langues et d'autre part, à la discipline qui s'intéresse à ces interventions ». (N.LARBI, 1993 : 23)

Etant une nouvelle discipline en voie de gestation, la terminologie de l'aménagement linguistique connaît d'importantes ponctuations. C'est ainsi qu'on emploie : normalisation, aménagement politique, planification ou politique linguistique.

L'utilisation d'une terminologie plutôt qu'une autre, n'est pas toujours aisée.

La normalisation désigne une situation inadaptée qu'il s'agisse de réadapter au courant de l'histoire, pour la rendre normale comme le désigne le terme employé. On la définit comme *« La normalisation linguistique consiste à réorganiser les fonctions linguistiques de la société de façon à réadapter des fonctions sociales de la langue à conditions externes changeantes ».* (J.MAURIS, 1987 : 12)

La planification linguistique, connote davantage l'intervention étatique, le dirigisme.

L'aménagement linguistique, terme utilisé par les linguistes québécois, repose sur une intention de consensus social par rapport à un projet linguistique collectif (C.DAOUST et J.MAURIS, 1987 : 12). Les deux termes aménagement et planification sont deux variantes d'une québécoise et l'autre française, d'une même notion (J.L.CALVET, 2002 : 23).

Parfois, nous voyons une stratégie adoptée par les spécialistes ; en premier lieu, les gouvernants peuvent ainsi redonner à une langue quelconque ses fonctions sociales ; en second lieu, ils lui organisent le système linguistique.

II-Aspect méthodologique :

II-1- Etudes des représentations et des attitudes :

Les études faites sur les attitudes linguistiques remontent aux années 1960. Elles se sont développées avec l'émergence de deux nouvelles disciplines scientifiques : la sociolinguistique et la psychologie sociale du langage. Le concept d'attitude linguistique tel qu'il est cité par D.LAFONTAINE (1997 : 57) est utilisé dans le domaine de la sociolinguistique. En effet, selon lui, les individus produisent un certain nombre de jugements, par référence à une identité sociale sur laquelle ils s'expriment. Ces jugements qu'ils soient individuels ou collectifs se traduisent par des prises de position, des choix et des opinions. Une langue ou une de ses variétés est prestigieuse par rapport à autre langue ou à une variété sur un espace donné.

D'après C.BAYLON (1996 : 35), la sociolinguistique est une discipline qui a pour tâche l'étude d'un certain nombre de phénomènes à savoir : « *les fonctions et les usages du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur (s) langue (s), la planification et la standardisation linguistique* ».

W.LABOV et P.TRUDJILL sont deux sociolinguistes parmi d'autres qui ont travaillé sur les représentations et les attitudes linguistiques. Leur étude ne constitue pas leur objectif, mais ils étudient la manière dont les locuteurs évaluent leur propre production.

Dans l'étude des représentations et les attitudes dans la psychologie sociale du langage, W.LAMBERT met au point la fameuse technique du « *locuteur masqué* ». Ce courant s'est précipité dans le milieu des années 1970 à réagir contre ce qui était alors la sociolinguistique. En organisant le premier congrès à Bristol en 1979, les participants ont élaboré une liste des thèmes qui fond l'objet de leur discipline. D'après D.LAFONTAINE (1990 : 23), cette liste est constituée d'un certain nombre de thèmes tels que : le langage et les attitudes, les aspects temporels du discours, le multilinguisme, etc.

II-2- Considérations méthodologiques :

II-2-1 Choix et intérêt :

Notre travail de recherche consiste à révéler les représentations des habitants d'Ain Bessam à l'égard de la langue française, de connaître leur attitude envers cette langue ; c'est pourquoi notre enquête suivie est articulée autour de cet objectif.

Ce sujet est d'intérêt particulier pour nous, il consiste à saisir quelques aspects qui sous-tendent le choix ou le rejet de telle ou telle langue et à évaluer le degré d'attraction et de répulsion de telle ou telle langue. Il s'agit en fait de connaître l'image donnée par les élèves à la langue française à travers leurs discours. A partir de cette analyse, nous comptons vérifier les hypothèses émises.

II-2-2- Choix méthodologique :

Les contraintes du temps, celles du terrain d'enquête et la non disponibilité des enquêtés ont fait que notre choix s'est porté exclusivement sur le questionnaire qui permet de connaitre le statut de la langue française à Ain Bessam qui est l'objet de notre étude .

II-2-3- l'enquête :

Selon R.GHIGLIONE et B.MATALON (2010 : 06) *« réaliser une enquête, c'est interroger un certain nombre d'individus en vue d'une généralisation* ».Ce qui fait que l'enquête peut être définie comme une interrogation particulière portée sur une situation comprenant des individus, et ce, dans le but de généralisation sans que le chercheur ait l'intention et le besoin explicite de modifier la situation dans laquelle il agit en tant que telle.

Notre enquête s'est déroulée à la ville d'Ain Bessam. C'est un lieu où on retrouve toutes les catégories sociales sans distinction d'âge ni de sexe : étudiants, fonctionnaire, commençant, jeune, vieux, hommes ou femmes.

Notre enquête consiste à susciter, à base d'un échantillon représentatif, un ensemble de discours à travers une technique dite le questionnaire dans lequel nous formulons deux types de questions ; des questions ouvertes sont posées sans suggestions de réponses, qui offrent au sujet le choix du vocabulaire, la liberté d'expression et de formulation comme :

- Quelle est votre langue préférée ?
- ……..

Des questions fermées dont le locuteur répond aux questions en cochant une case. Ce type de questions suscite, de la part du sujet, une réponse positive ou négative établie par l'enquêté. Exemple :

- Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous parlez en français ?
  Oui ☐ Non ☐

II-2-4- L'échantillon :

En vue d'une quantitative, l'enquêteur procède par l'action d'échantillonner de laquelle en résulte l'échantillon.

Selon le dictionnaire illustré, Larousse (2009 : 344), l'échantillon est une « *fraction représentative d'une population ou d'un ensemble statistique* ».

Dans le cadre de notre enquête, notre échantillon constitue un groupe restreint, comprenant 30 enquêtés.

Chapitre II

L'utilisation de la langue française à Ain Bessam

I-1- La situation sociolinguistique à Ain Bessam :

Le paysage linguistique à Ain Bessam est caractérisé par plusieurs langues : arabe standard, arabe dialectal et français.

Nous allons dans cette partie, présenter les différentes langues en présence.

I-1- L'arabe :

Il existe à Ain Bessam deux variétés de l'arabe, une variété haute, prestigieuse, réservée pour l'usage officiel dite l'arabe standard et une variété basse minorée par les pratiques linguistique mais pratiquée par la majorité des habitants dite l'arabe dialectale.

I-1-1- L'arabe standard :

D'après A.TALEB IBRAHIMI (1995 : 05), l'arabe standard est la langue officielle de l'Algérie, elle jouit d'un certain prestige du fait qu'elle est la langue de l'Islam, la langue du coran : « *c'est cette variété choisie par ALLAH pour s'adresser à ses fidèles* ». C'est la langue de l'enseignement religieux, c'est la référence et l'outil symbolique de l'identité arabo-musulmane.

Cette langue est généralement écrite et non utilisée comme langue de communication dans la vie quotidienne des algériens, elle est utilisée comme langue de culture et dans des situations de communications formelles. C'est la langue des médias et les institutions officielles, y compris dans le système éducatif. Cette variété apprise à l'école, n'est en fait pratiquée par aucune des communautés linguistiques qui composent la société algérienne.

A ce propos, G.GRANDGUILLAUME (1993 : 07) affirme que : « *(…) sans référence culturelle propre, cette langue est aussi sans communauté. Elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne (…) derrière cette langue nationale, il n'y a pas de « communauté nationale » dont elle serait la langue tout court, dont elle serait bien sûr la langue maternelle* ».

I-1-2 l'arabe populaire (Derdja) :

C'est la langue de la vie courante, une langue utilisée dans tous le pays. Par ailleurs, elle joue un rôle très utile dans la production culturelle malgré qu'elle ne soit pas reconnue par les intenses officielles ; elle remplit une fonction essentielle même si elle est exclue de

toutes les institutions gouvernementales (administration, école, etc.) et ne jouit d'aucun statut officiellement reconnu.

L'arabe populaire est une langue essentiellement orale et utilisée par la majorité des habitants d'Ain Bessam.

I-2 Le français :

C'est après la conquête de 1830 que l'usage de la langue française fut ressenti en Algérie. Cette langue procédait un statut privilégié par rapport à toutes autres langues en présence.

Avant l'indépendance, la langue française a été la seule langue qui jouit d'un statut officiel et reconnu par l'Etat colonial.

Après l'indépendance, l'arabe devient la langue nationale et officielle, le français est relégué au rang des langues étrangères. Malgré l'outil juridique de la politique d'arabisation visant à réduire l'influence du français dans les institutions de l'état et dans dans le paysage linguistique algérien, l'usage du français reste opérationnel.

II- L'école algérienne et la langue française :

D'une manière générale, l'école est essentiellement un organe ayant pour fonction de préparer les individus d'une société où ils doivent vivre.

Pour l'individu, l'école présente un secours offert par la société pour faire de lui un homme, suivant le type que comporte la civilisation de son temps et de son pays.

II-1- L'école publique :

Dans l'école étatique, qui est un établissement de collectivité publique, celle qui suit un enseignement qui doit être conforme à l'idéologie officielle du pays, l'Etat supervise de manière continue son enseignement. Il veille à ce que cet enseignement se fasse dans les limites des programmes qu'il a conçus et de la réglementation qui le régit.

Contrairement à l'école privée, l'école publique est totalement financée par l'Etat. Ce choix de programmes, des pédagogies, des méthodes, des horaires, la langue d'enseignement et du corps professoral sont dictés par le gouvernement.

II-2- L'école privée :

C'est une école qui ne dépend pas de l'éducation nationale. Elle n'est pas aidée financièrement par l'Etat et ce dernier n'intervient que pour contrôler qu'elle n'enfreint pas l'ordre public et ne contrevient pas aux bonnes mœurs.

Le contenu de l'enseignement est très libre, à condition de respecter un programme minimal fondée sur le simple bon sens (lire, écrire, compter, réfléchir et acquérir une culture générale).

Les écoles privées sont aussi appelées « *hors contrat* » dans la mesure où aucun contrat ne les lie à l'Etat. La loi interdit de passer d'un contrat avec une école tant qu'elle n'a pas au moins cinq ans d'ancienneté, ou un an dans quelques cas.

L'école privée jouit d'une totale liberté pédagogique (choix de méthodes, des horaires, des pédagogies, des programmes). Elle se préoccupe de créer un nouveau climat afin que les élèves ne s'ennuient pas, l'accent est mis aussi sur l'importance du phénomène relationnel parents-enseignants-élèves.

A l'école privée, la langue d'enseignement est le français et cette école applique le programme français (le CNED) mais depuis quelques années, le gouvernement a imposé aux écoles privées de se conformer au programme national fixé par l'éducation nationale.

II-3- L'arabisation du système éducatif algérien :

L'arabisation est un concept politique construit sur le mot « *arabe* ». Il renvoie au résultat de l'action d'observer : c'est-à-dire rendre arabe ce qui ne l'est pas.

Pour D.MORSLY (1988 : 140), l'arabisation est : « *la mise en application du choix de l'arabe classique en langue nationale* ».

Etant présentée comme la face culturelle de l'indépendance, la politique d'arabisation signifie dans le contexte actuel, le refus de la réalité et du plurilinguisme algérien.

L'arabisation de l'éducation e été l'une des priorités du pouvoir mis en place après l'indépendance. En effet, l'école étant le lieu par excellence de la diffusion des idéologies, la réhabilitation de l'identité nationale devait commencer par cette institution.

L'une des mesures les plus symboliques a été l'imposition de la langue arabe comme langue d'enseignement dans les niveaux scolaires.

Plus tard, la généralisation de l'enseignement en langue arabe des disciplines relevant des sciences humaines connaîtra une courbe ascendante.

Parallèlement à l'arabisation du secteur de l'enseignement, les programmes sont algérianisés, orientés vers des spécificités culturelles nationales dont une perspective de valorisation et d'assimilation des valeurs arabo-islamiques.

En 1962, l'Algérie était dépourvue d'enseignants parlants l'arabe classique, le gouvernement n'imposa que sept heures d'enseignement de l'arabe par semaine dans toutes les écoles ; ce nombre passa à dix (10) heures par semaine en 1964. Pour palier le problème de la pénurie de professeurs, l'Etat recrute des milliers d'enseignants d'Egypte et de Syrie, ce qui suscita à l'époque des controverses et des résistances dans le milieu enseignant.

Les textes officiels et les directives ministérielles qui régissent le système éducatif algérien depuis l'indépendance, à savoir le programme de Tripoli, 1962, la charte d'Alger 1964 et les chartes nationales de 1976 et 1986 rappellent tout le principe selon lequel la langue arabe est la seule langue nationale et officielle.

- 1962-1967 : l'enseignement et les médias publics sont ciblés : arabisation des deux premières années dans l'enseignement primaire, et l'apparition du journal « *Achaab* » entièrement rédigé en arabe.

- 1964 : la charte nationale confirme que « *l'Algérie est un pays arabo-musulman* […] *L'essence arabo-musulmane de la nation algérienne constitue un rempart solide contre sa destruction par le colonialisme* » et la constitution nationale dans ses articles 02 et 03, stipule :

Art-2 : L'islam une religion de l'Etat.

Art-3 : L'arabe est la langue nationale et officielle.

L'Etat œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel. (Constitution de 1976)

-1976 : promulgation de la charte nationale. Les langues sont décrétées de l'ouverture sur la civilisation universelle et sur l'univers scientifique.

Cette année voit aussi la promulgation de l'ordonnance portant la création de l'école fondamentale de 09 ans. Ce texte consacre la manière officielle, la rupture totale avec le système éducatif hérité de la période coloniale. Dorénavant, les mots-clés de cette institution seront arabisation, démocratisation et algérianisation de l'enseignement.

- 1986 : promulgation de la nouvelle charte nationale qui rappelle que « *la langue arabe est un élément essentiel de l'identité culturelle du peuple algérien* », (1986 :51) et que « *son acquisition* » , « sa maîtrise » et « *sa généralisation* » sont une constante dans l'édification du pays et de l'unité du peuple.

Du point de vue législatif, l'ordonnance n° 76-35 du 16 avril 1976, le texte fondateur qui continue de régir l'éducation et la formation, est celle qui a mis fin officiellement au bilinguisme. Elle stipule dans l'article 08 « *l'enseignement est assuré en langue nationale à tous les niveaux d'éducation et de formation et dans toutes les disciplines. Un décret précisera les modalités d'application du présent article* ».

L'article 22 déclare : « *l'enseignement préparatoire est dispensé exclusivement en arabe* ».

Depuis 1989, l'arabe classique est la seule langue d'enseignement tout au cours du primaire, du collège et du secondaire. C'est l'article 15 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 qui impose cet enseignement exclusif de la langue arabe : « *l'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes les spécialités sont dispensés en langue arabe, sous réserve de modalités d'enseignement des langues étrangères* ».

II-4- Le statut du français :

Placé depuis 1962 dans un rapport conflictuel avec la langue arabe considérée comme une langue nationale et officielle, le français est clairement défini sur le plan institutionnel comme langue étrangère, mais ce statut officiel reste absolument théorique.

Après l'indépendance, le français était la langue dominante dans tout le pays et de peur d'une assimilation francisante, le gouvernement algérien a relégué le français au rang des langues étrangères.

Le 14 mai 1975, dans une conférence sur l'arabisation, le Président H.Boumédiène situe la langue arabe par rapport à la langue française comme suit : « … *La langue arabe ne*

peut souffrir d'être comparée à une autre langue, que ce soit le français ou l'anglais, car la langue française a été et demeurera ce qu'elle a été à l'ombre du colonialisme, c'est-à-dire une langue étrangère et non la langue de la masse populaire … La langue arabe et la langue française ne sont pas à comparer, celle-ci n'étant qu'une langue étrangère qui bénéficie d'une situation particulière du fait des considérations historiques objectives que nous connaissons ».

Aujourd'hui, la langue française tient en réalité une grande place en Algérie. Son enseignement commence à partir de la troisième année primaire comme le souligne P.Gorgeais (2006 : 172) (conseiller culturel, ambassade de France, Alger) : « *Après une période d'arabisation massive de l'enseignement et l'affirmation de l'unicité linguistique nationale, les autorités algériennes favorisent de nouveau l'enseignement de la langue française* ».

A ce propos, le constat que fait M.Achouche, nous semble pertinent, il dit « *malgré l'indépendance, les actions d'arabisation qui se sont suivies, les positions du français n'ont pas été ébranlées, loin de là, son étude a même quantitativement progressé du fait de sa place dans l'actuel système éducatif algérien* ».

En effet, cette situation particulière de la langue française en Algérie, nous semble, ainsi, bien décrite par T.Djaout quand il dit : « *la langue du peuple et du récent colonisateur, le Français est resté langue véhiculaire longtemps après l'indépendance. Son statut en Algérie est complexe, mais elle est privilégiée, cette langue qu'on croyait voir un jour mourir est toujours là, plus prégnante que jamais* ».

De loin ou de près, de ces différentes caractéristiques du français, s'avère le nœud complexe au cœur duquel il se trouve. Un nœud constitué, de deux antagonistes opposés : attraction ou répulsion, fascination ou rejet, qui embrouille et rend davantage confus son statut et sa place en Algérie. C'est ce que D.Caubet laisse entendre lorsqu'il affirme : « *le français en tant que langue de l'ancien colonisateur à un statut très ambigu, d'une part, il attire le mépris officiel (il est officiellement considéré comme une langue étrangère au même titre que l'anglais), mais d'autre part, il est synonyme de réussite sociale et d'accès à la culture et au modernisme* » . Si l'arabe est l'expression d'une authenticité retrouvée et d'une identité nationale souveraine, cette langue est en même temps perçue comme la langue sous-développement. Pour beaucoup, la langue française est le seul moyen qui permet l'ancrage du

pays dans la modernité, elle est, pour reprendre l'expression de G.Grandguillaume. (1977), « *la langue du pain* », la langue « *qui permet l'emploi* ».

La langue française est ancrée dans la société algérienne, c'est une réalité qu'il serait très difficile de démontrer ou de nier.

II-5- Les réformes du système éducatif :

Le 13 mai 2000, à l'occasion de l'installation officielle de la commission chargée de la réforme du système éducatif algérien, le Président A.Bouteflika déclare au sujet de l'enseignement des langues étrangères : « (…) *La maîtrise des langues étrangères est devenue incontournable. Apprendre aux élèves, dès leur jeune âge, une ou deux autres langues de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain. Cette action passe, comme chacun peut le comprendre, aisément, par l'intégration de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cycles du système éducatif pour, d'une part, permettre l'accès direct aux connaissances universelles et favoriser l'ouverture sur d'autres cultures et, d'autre part, assurer les articulations nécessaires entre les différents paliers et filières du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur* » (A.Bouteflika. 2000) .

A l'issue des travaux de la commission ainsi installée, de nouvelles dispositions visant l'enseignement du français ont été retenues. Les points les plus importants sont l'introduction de cette langue dès la deuxième année au lieu de la quatrième année du cycle élémentaire et de la recommandation de la pédagogie de projet pour son enseignement, approche qui par ailleurs privilégiée dans des systèmes connus pour être les plus performants (canadien entre autres). Après une instruction des hauts responsables, l'enseignement de la langue française est décalé en troisième année primaire.

La rentrée de septembre 2003, date retenue pour le lancement de la mise en application de ces décisions, les enseignants des nouvelles divisions de la première année du cycle moyen (7 ème année du fondamental) et ceux de la première année du cycle primaire découvrirent le nouveau programme et de nouveaux manuels élaborés autour de nouvelles données de la didactique des langues : l'approche par les compétences et la pédagogie du projet.

Le berbère, langue maternelle d'une partie des élèves algériens, est introduite en quatrième année du primaire au lieu de la première année du collège, D'autres langues

étrangères, l'espagnol et l'allemand, sont aussi enseignées au lycée dans les filières lettres et langues, alors qu'elles n'existaient pas auparavant.

Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées, créées en majorité après 1988, continuent à diffuser leur enseignement en français jusqu'en 2005, lorsqu'elles ont été rappelées à l'ordre par le Président A.Bouteflika, à la suite de l'ordonnance n° 05-07 du 23 aout 2005, fixant les règles réagissant l'enseignement dans les établissements privés. Celle-ci stipule dans l'article 08 : « *Hormis l'enseignement des langues étrangères, l'enseignement est assuré obligatoirement en langue arabe dans toutes les disciplines et tous les niveaux d'enseignement* ».

Le gouvernement algérien a prévu une loi dont la mise en application devait être appliquée à l'automne 2005. Le ministère de l'éducation menace de fermer les écoles qui ne se conformaient pas aux programmes officiels, notamment à un enseignement 90 / en arabe : « *Les écoles privées sont reconnues, mais soumises aux mêmes programmes et aux mêmes encadrements que les écoles publiques, la seule différence est qu'elles sont autorisées à avoir d'autres programmes supplémentaires que le ministère doit avaliser également. Nous allons leur donner un délai pour se conformer à la réglementation, sans cela elles devront arrêter leur activité* ».

Moins d'une année après son avertissement, le Président A.Bouteflika est passé à l'acte en fermant en février 2006, plus de 40 écoles privées francophones en Kabylie pour cause de « *déviation linguistique* », « *d'antinationalisme* » et « *d'errements francisants* ». En réalité, ces établissements ont été accusés de franciser l'école, franciser l'Algérie, imposer une école de déracinement qui renie la langue arabe et l'Islam. Cette opération de force intervient à la suite d'une instruction présidentielle qui exigeait d'enseigner « *obligatoirement en langue arabe dans toutes les disciplines et à tous les niveaux* ». Des peines de six à 12 mois de prison sont même prévues contre les récalcitrants. Quelques jours plus tard, le gouvernement algérien a accordé aux écoles fermées un « *délai supplémentaire exceptionnel jusqu'à la fin juin 2006* » pour se conformer à la loi qui leur fait obligation d'enseigner les mêmes programmes que les écoles publiques. Après l'égalité autorisée et encouragée, la réglementation oblige les propriétaires des écoles privées de déclarer leurs sources de financement, et leur interdit de recevoir des fonds de la part des associations nationales ou d'autres organismes étrangers, sans l'aval préalable du ministère de l'éducation.

Les écoles privées actuelles sont dans l'obligation de respecter le programme national établi par le ministère de l'éducation, conformément au décret ministériel n º 04/90 du 24 mars 2004, sont les conditions de création, d'ouverture et de contrôle des écoles privées d'éducation et d'enseignement.

Le programme comprend toutes les matières enseignées dans les établissements publics : la langue arabe, la langue française, la langue anglaise, l'éducation civile, l'éducation technologique, l'éducation environnementale, les mathématiques, avec en plus le sport pour le primaire.

II-6- La faillite du système éducatif algérien :

Le mardi 10 mai, et mercredi 11 mai 2011, un colloque autour du système éducatif et de l'échec scolaire a été organisé par la faculté des sciences humaines de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Les causes de la faillite du système éducatif algérien ont été parmi les points débattus lors de cette rencontre par des chercheurs algériens et étrangers.

Un aperçu en moins globale, des causes de la stagnation du système éducatif algérien depuis 1962, a fait l'objet de l'intervention de T.ABSI, professeur à l'université d'Alger. Evoquant *« l'école algérienne »*, monsieur ABSI notera que *« notre système éducatif, conjugué aux mauvaises conditions de vie, a contribué à l'inadaptation de beaucoup d'enfants algériens à la vie scolaire et a entrainé probablement des déséquilibres psychoaffectifs et cognitifs, qui ont eu des percussions sur la stabilité de leur intégration sociale ».*

Les raisons de l'échec scolaire en Algérie, selon l'intervenant *« peuvent être liées au mauvais choix de la philosophie de l'éducation, qui préside à l'élaboration des programmes scolaires, fixe les objectifs généraux et spécifiques ; à la primauté donnée aux dogmes idéologique et religieux, qui n'admettent aucune critique, au rétrécissement du champ culturel algérien ; à l'absence de perspectives permettant une évolution des mentalités et l'ouverture du milieu éducatif sur la modernité et à l'absence d'une politique de formation et de formateurs, à la fois démocratique et scientifique, qui assure une relève compétente »*

Mme L.ABDESSLAM, de l'université de Tizi-Ouzou, traitera le thème de *« quand le rythme rime avec l'apprentissage »*, dans lequel l'accent est mis sur l'apport de la musique dans l'éducation et l'apprentissage de l'élève.

Elle relèvera dans son intervention *« qu'un facteur de l'échec scolaire est reflété par l'ennui à l'école et à la monotonie, due au manque d'activités parascolaires. Etant une activité plaisante et reposante, la musique constitue un complément et un renforcement de connaissances. Sa présence dans les activités parascolaires de l'enfant ne peut que l'aider à éviter l'échec ».*

L'oratrice étaye ses propos par une exposition de quelques expériences conduites dans des écoles où la musique est recommandée comme exercice scolaire et parascolaire. D.AREZKI, professeur de l'université de Tizi-Ouzou estime : *« qu'il y a nécessité de repenser au milieu scolaire en fonction des besoins réels de l'apprenant ».*

Chapitre III

Analyse du corpus

Introduction :

Après avoir défini quelques concepts sociolinguistiques et avoir mis l'accent sur la situation sociolinguistique à Ain Bessam, nous analysons dans cette présente partie les données recueillies dans le but de relever les diverses représentations que se font nos enquêtés à l'égard de la langue française .De ce fait, il en ressortira des résultats qui viennent confirmer ou infirmer des hypothèses émises dans l'introduction.

Nous tenons à signaler que nous avons pu récupérer 30 questionnaires, nous avons ceux qui ont répondu aux questions et n'ont pas justifié leurs réponses. Ceci peut s'expliquer par le manque de maîtrise de la langue française chez nos enquêtés et la capacité de justifier leurs réponses.

Nous pouvons noter aussi que le français écrit par la quasi-totalité des élèves n'est pas forcément maîtrisé, ce qui nous mène à apporter quelques corrections d'orthographe sans pour autant agir sur le contenu, et ce, afin de donner un caractère scientifique à notre travail.

I -Analyse des résultats :

-Réponse à la question 04 :

- **Graphique 01 :**

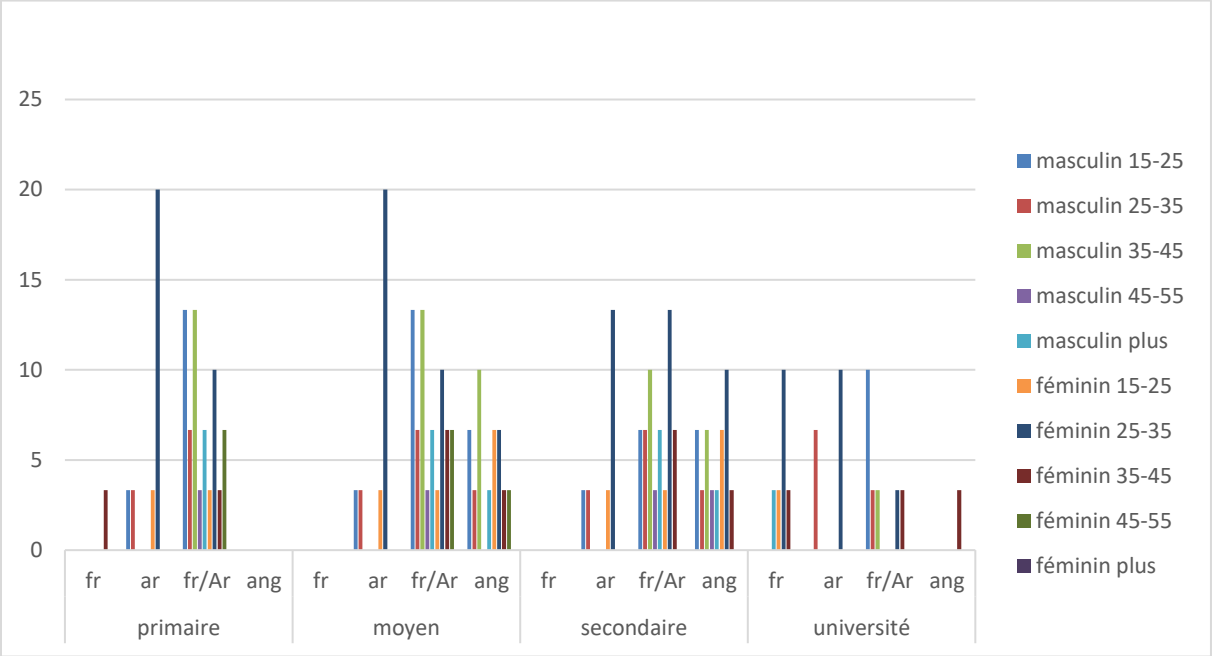

Lecture :

A partir des données collectées dans le graphique n°1, nous constatons que la majorité de nos enquêtés de sexe masculin déclarent que leurs langues d'étude au primaire sont arabe/français 13,33%. Ce pourcentage concerne les deux tranches d'âge de 15 à 25 ans, et de 35 à 45 ans. Tandis que la majorité de nos enquêtés féminins indiquent que leur langue d'étude dans le cycle primaire est l'arabe 20% .La tranche d'âge concernée par ce pourcentage est celle de 25 à 35 ans. Le même constat est enregistré pour le cycle moyen concernant nos enquêtés de sexe masculin et féminin.

Pour ce qui concerne le cycle secondaire, la majorité de nos informateurs de sexe masculin déclarent que leurs langues d'étude sont arabe/français (10%). Ce résultat concerne la tranche d'âge de 35 à 45 ans. Tandis que la majorité de nos informateurs féminins, âgées de 25 à 35 ans, affirment que leurs langues d'étude au cycle secondaire sont le français (13,33%) et l'arabe (13,33%).

La plus grande part de nos enquêtés masculins, âgés de 15 à 25 ans, déclarent que leurs langues d'étude à l'université sont arabe/français (10%). Au moment où, la majorité de nos informateurs féminins indiquent que leurs langues d'étude à l'université sont l'arabe (10%) et le français (10%). Ces pourcentages concernent la tranche d'âge de 25 à 35 ans.

Commentaire :

Nous constatons que les langues les plus étudiées dans les quatre cycles d'études (primaire, moyen, secondaire et universitaire) sont l'arabe et le français. Un résultat qui montre que la langue française, à côté de l'arabe, occupe une place importante dans l'enseignement en Algérie.

-Réponse à la question 05 :

- <u>Graphique 02 :</u>

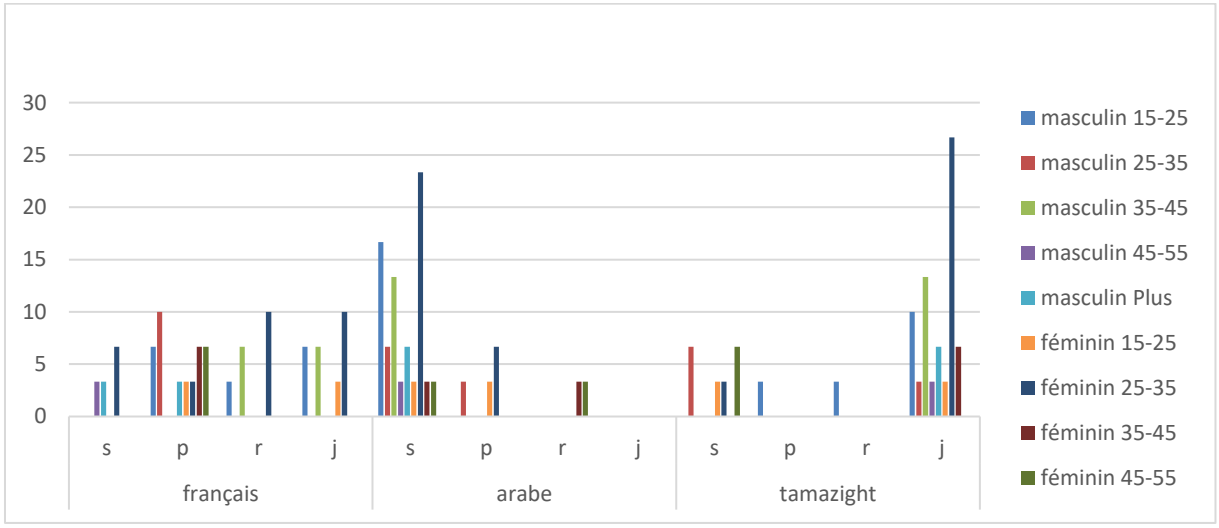

Lecture :

Les données issues de l'enquête montrent, à partir des réponses à la question 5, que la majorité de nos témoins masculins utilisent souvent l'arabe, en particulier dans la tranche d'âge de 15 à 25 ans (16,66%). Tandis que la mention souvent pour la langue française est citée par seulement 3,33% des témoins masculins et qui sont âgés de 45 à 55 ans. Au moment où 6,66% de nos témoins, âgés de 15 à 25 ans et de 35 à 45 ans, qui ont déclaré qu'ils n'utilisent jamais le français. Concernant la langue Thamazight, 6,66% de nos enquêtés masculin âgés de 25 à 35 ans affirment qu'ils utilisent souvent la langue Thamazight.

Les données collectées nous révèlent que la majorité de nos informateurs féminins utilisent l'arabe souvent dans leurs communications, en particulier dans la tranche d'âge de 25 à 35 ans (23,33%). Au moment où seulement 6,66% de cette tranche d'âge utilisent souvent la langue française. Même constat pour la langue Thamazight, où il y a 6,66% des enquêtés âgés de 45 à 55 ans qui déclarent utiliser souvent cette langue.

Commentaire :

L'usage de la langue française dans la vie quotidienne des enquêtés est relativement faible par rapport à l'arabe. Ce constat ce place à contre-courant du résultat issus du premier tableau qui montre la place importante de la langue française dans le système éducatif du pays. Dans ce sens, nous pouvons conjecturer que la promotion de la langue française à l'école et à l'université n'a pas encourager son usage dans la vie quotidienne des particuliers.

-Réponse à la question 06 :

- **Graphique 03 :**

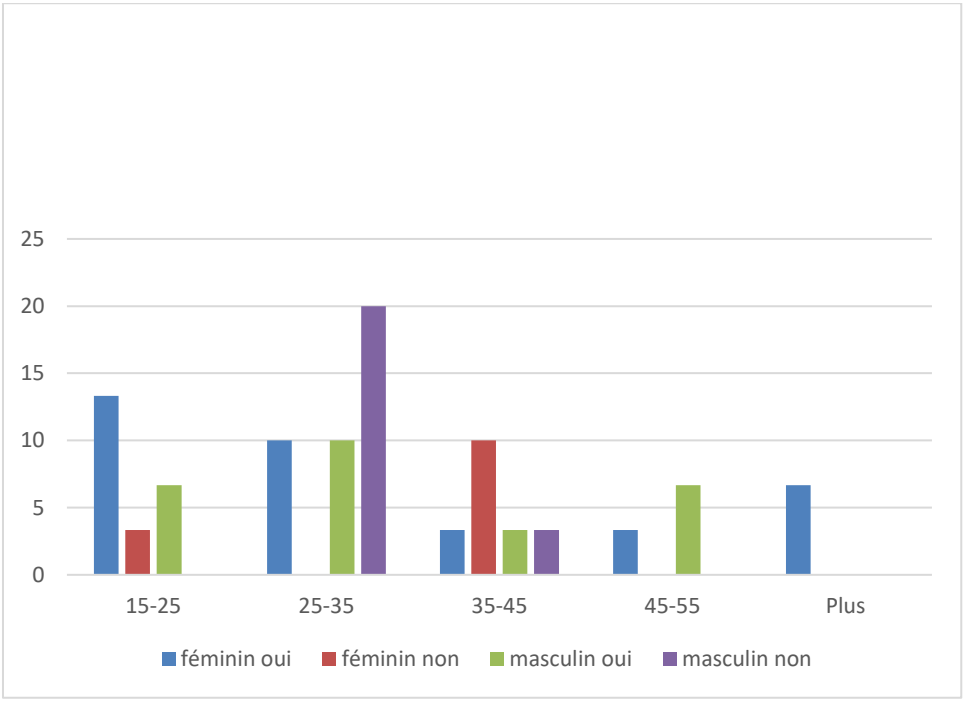

Lecture :

La plupart des informateurs masculins (11/15) affirment qu'ils mélangent le français avec d'autres langues dans leur langage quotidien.

Un peu plus que la moitié (8/15) des enquêtés féminins affirment qu'elles mélangent le français avec d'autres langues dans leur langage quotidien.

Dans la majorité des cas, le français est mélangé avec l'arabe. Au moment où quelques témoins indiquent qu'ils mélangent le français avec Thamazight et cette dernière avec l'arabe.

Commentaire :

Cet usage multiple de langue signifie que la langue parlée des enquêtés est influencée par plusieurs cultures et plusieurs langues notamment le français, ce qui témoigne de la présence d'une diversité culturelle à Ain Bessam.

-Réponse à la question 07 :

- <u>Graphique 04 :</u>

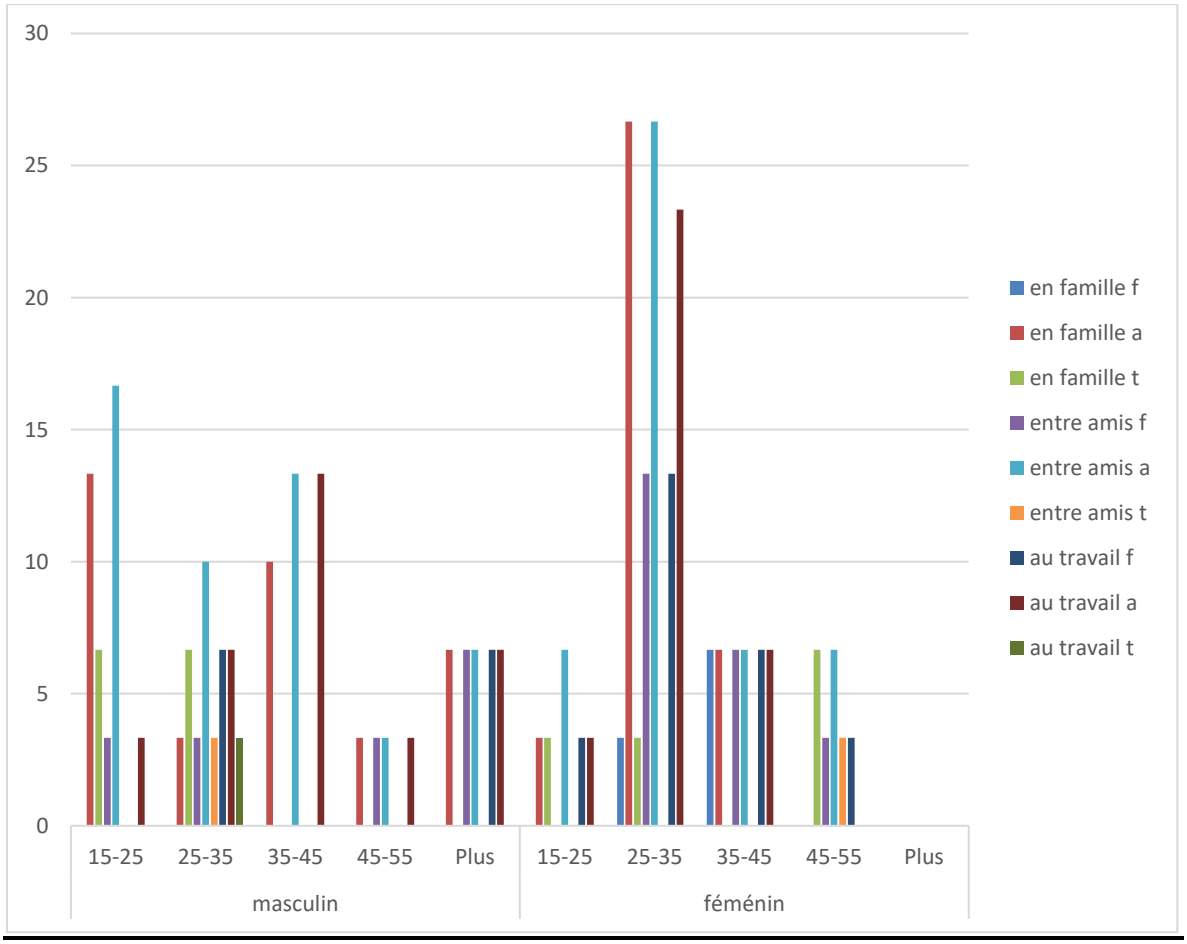

Lecture :

A partir des données recueillis à travers notre questionnaire, présentées dans le tableau n°4, nous avons retenu que la majorité de nos enquêtés (F/M) recourent à l'arabe comme une langue de communication.

Dans le contexte familial : l'usage du français est quasi-nul, de nos 30 enquêtés il y a uniquement 03 femmes qui affirment utilisées la langue française dans le contexte familial. Tandis que l'arabe est largement utilisé dans le contexte familial chez les hommes et aussi chez les femmes. La tranche d'âge de 15 à 25 ans représente le taux le plus élevé de l'usage de l'arabe chez le sexe masculin (13,33%). Chez les femmes, La tranche d'âge de 25 à 35 ans représente le taux le plus élevé de l'usage de l'arabe (26,66%). Dans ce contexte l'utilisation de la langue Thamazight est faible.

Dans le contexte amical : l'usage du français dans le contexte amical est plus large que son usage dans le contexte familial. 6,66% des hommes âgés de plus de 55 ans affirment utiliser le français dans les discutions entre amis.13, 33% des femmes âgées de 25 à 35 ans déclarent utiliser le français dans les discutions amicales. Dans ce contexte, l'usage de l'arabe est le plus élevé, 16,66% des hommes âgés de 15 à 25 ans affirment utiliser l'arabe dans ce contexte, au moment où 26,66% des femmes âgés de 25 à 35 ans le déclarent aussi.

L'usage de Thamazight dans ce contexte est très marginal pour les deux sexes.

Dans le contexte travail : l'usage du français dans ce contexte est relativement faible. Le français est plus utilisé par les femmes (8/15) que par les hommes (4/15). De même que les deux contextes précédents, l'usage de l'arabe reste le plus élevé. Les témoins affirment qu'ils n'utilisent pas Thamazight dans ce contexte.

Commentaire :

Dans l'ensemble des contextes les témoins déclarent utilisés l'arabe plus que le français et Thamazight. Tandis que cette dernière est plus utilisée dans le contexte familial que le français. La langue française est plus utilisée dans le contexte amical et au travail par rapport au contexte familial.

-Réponse à la question 08 :

- **Graphique 05 :**

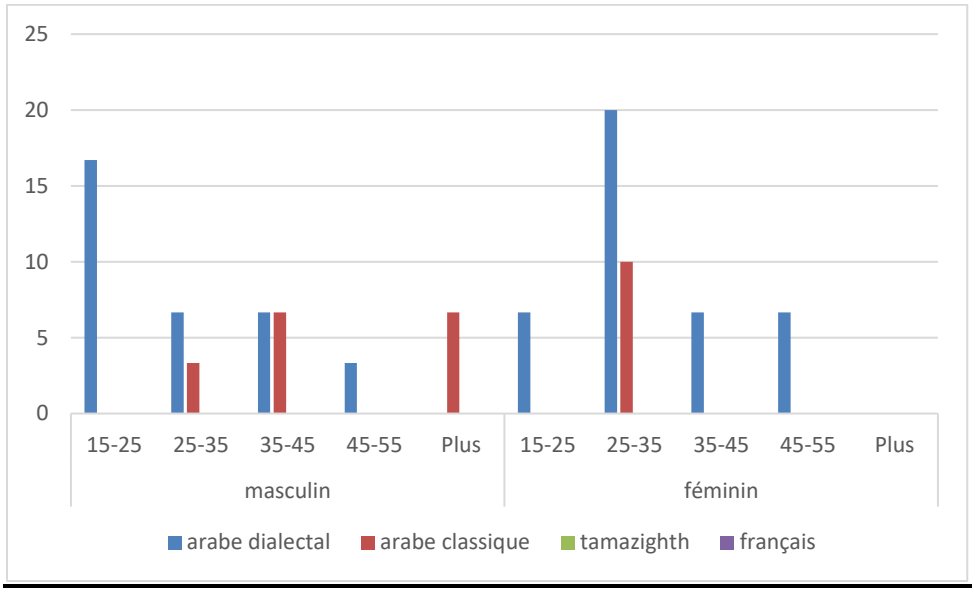

Selon les enquêtés (22/30) la langue dominante dans la commune d'Ain Bessam est l'arabe dialectal. 8 sur 30 des enquêtés déclarent que la langue dominante dans la commune d'Ain Bessam est l'arabe classique. Le taux le plus élevé enregistré pour ce dernier est chez les femmes âgées de 25 à 35 ans (10%).

Aucun témoin n'a déclaré que la langue dominante est le français ou Thamazight.

-Réponse à la question 09 :

- **Graphique 06 :**

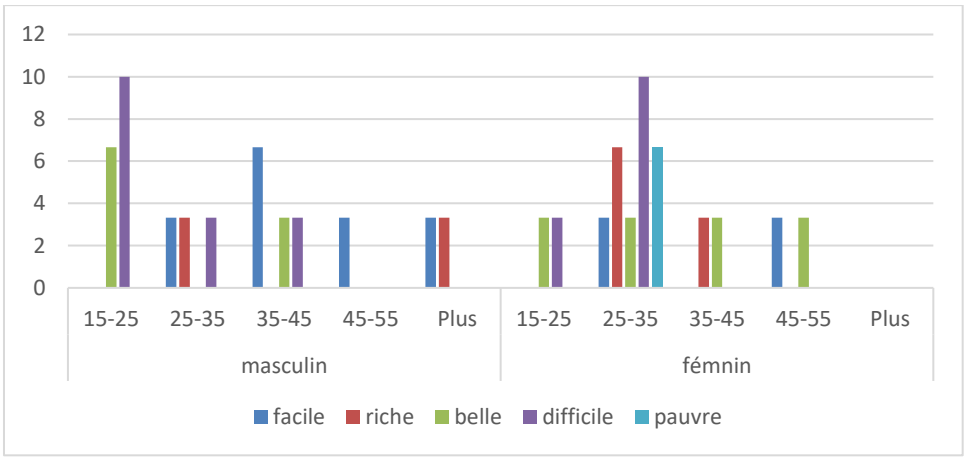

Lecture :

La plupart de nos informateurs déclarent que la langue française est difficile ; 10% des hommes âgés de 15 à 25 ans et 10% des femmes âgées de 25 à 35 ans l'affirment. Par contre 7 témoins sur 30 déclarent que la langue française est facile et belle. 5 de nos témoins considère la langue française comme une langue riche, tandis qu'il y a seulement deux femmes sur les 30 enquêtés qui croient que la langue française est une langue pauvre. Ces deux femmes appartiennent à la tranche d'âge de 25 à 35 ans.

Commentaire :

La majorité de nos enquêtés déclarent que la langue française est une langue difficile, d'ailleurs c'est ce que nous avons constaté lors de la réalisation de l'enquête. Nous étions obligés, dans plusieurs cas, de traduire les questions en arabe et parfois aussi de remplir le questionnaire par nous-même selon les réponses des enquêtés qui étaient incapable de le remplir. Nous constatons également que la langue française est valorisée par nos enquêtés. Lors de la réalisation de l'enquête, plusieurs femmes affirment qu'elles sont attirées par les personnes qui maitrisent et qui parlent le français malgré qu'elles aient un faible niveau de compréhension de la langue française.

-Réponse à la question 10 :

- **<u>Graphique 07 :</u>**

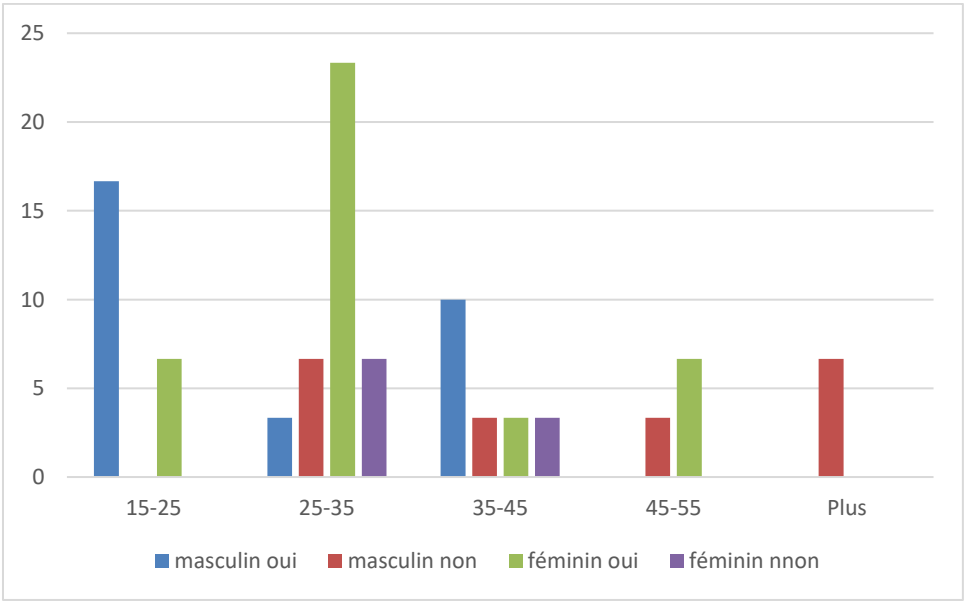

Lecture :

9 hommes sur 15 déclarent qu'ils trouvent des difficultés dans le parler de la langue française, tandis que 6/15 d'entre eux affirment qu'ils ne trouvent pas de difficulté dans l'usage du français. Par contre 12/15 femmes déclarent qu'elles trouvent de difficultés dans le parler de la langue française et seulement 3/15 affirment qu'elles ne trouvent pas de difficultés dans l'usage du français.

Commentaire :

Lors de la réalisation de cette enquête, plusieurs témoins ont couché la case non juste pour éviter de rédiger une phrase pour citer le genre de difficultés qu'ils trouvent dans le parler. Ce comportement s'explique par leur incapacité de rédiger cette phrase. Plusieurs témoins affirment que la raison de leur faible maitrise de la langue française est due aux contraintes sociales qui les empêchent à pratiquer et apprendre librement la langue française. D'autres témoins affirment qu'ils n'ont pas bénéficié de l'orientation nécessaire, particulièrement dans leur enfance, dans l'apprentissage de la langue française.

-Réponse à la question 11 :

- **<u>Graphique 08 :</u>**

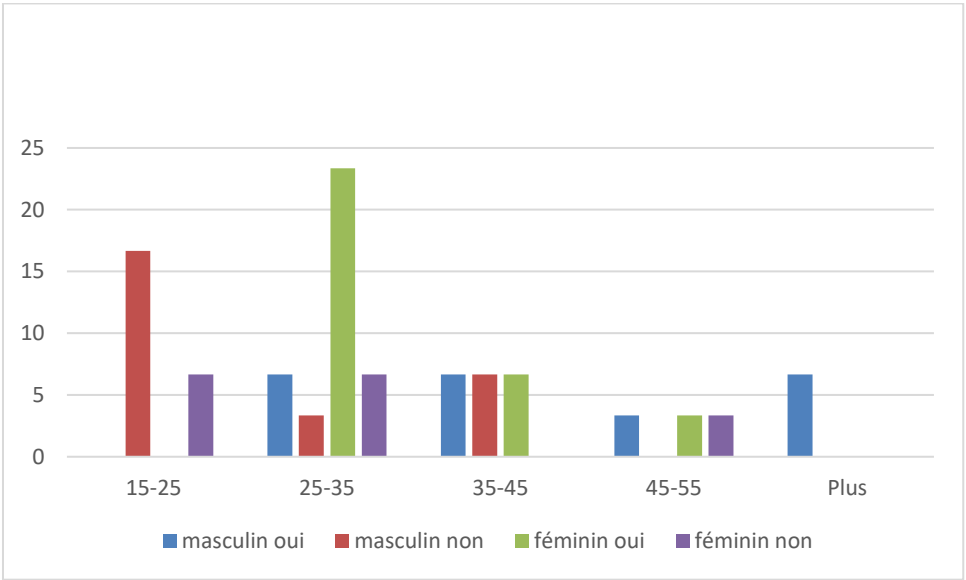

Lecture :

La moitié des informateurs masculins déclarent qu'ils maitrisent la langue française. La majorité des informateurs de sexe féminin affirment qu'elles maitrisent la langue française, 23,3% des femmes qui ont déclaré qu'elles maitrisent la langue française appartiennent à la tranche d'âge de 25 à 35 ans. Tandis que 5 femmes sur 15 affirment qu'elles ne maitrisent pas la langue française.

Commentaire :

Nous constatons que la majorité des femmes déclarent maitriser la langue française, un résultat qui contredit les réponses sur la question précédente où la plupart de ces femmes ont déclaré qu'elles rencontrent de difficultés dans la pratique de la langue française. L'explication que nous suggérons dans ce cas est celle que nos enquêtés n'ont pas bien appréhendé la notion de « maitriser ».

-Réponse à la question 12 :

- **<u>Graphique 09 :</u>**

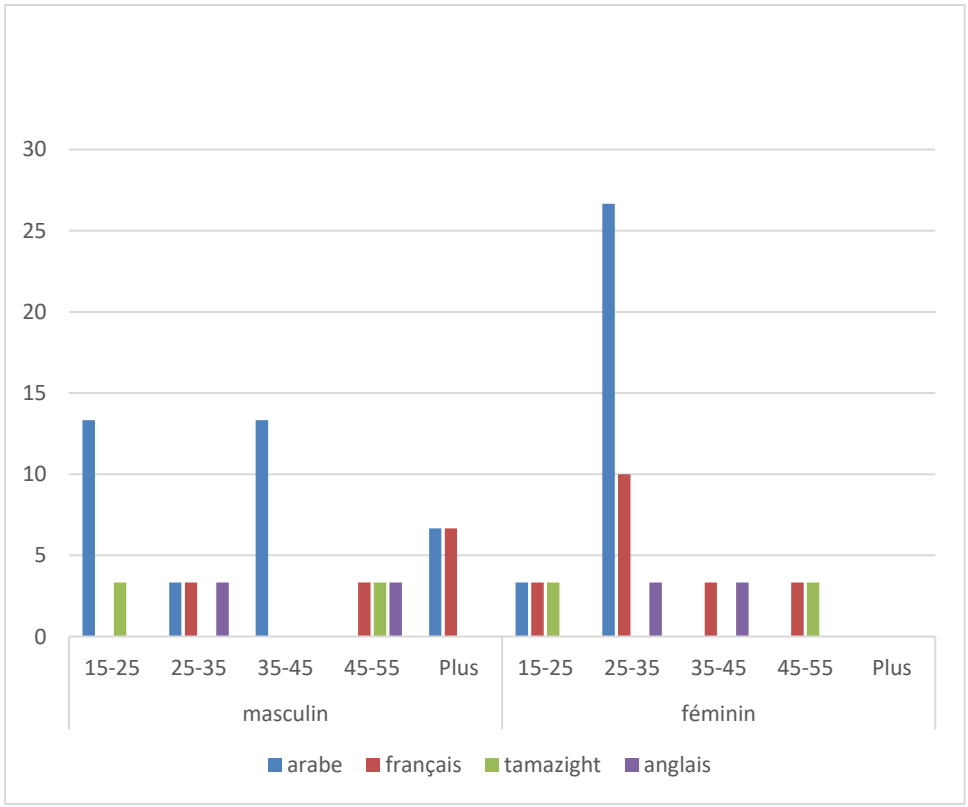

Lecture :

La majorité de nos enquêtés déclarent préférer la langue arabe. Puis la deuxième langue préférée de nos informateurs est le français. 4 hommes sur 15 affirment qu'ils préfèrent le français et 6 femmes sur 15 le déclarent aussi. La préférence de nos enquêtes aux deux langues Thamazight et anglais est relativement faible avec un taux de 13,33% pour chacune.

Commentaire :

Ces résultats peuvent être placés en adéquation avec les données recueillies dans les graphiques 4 et 5. Ce qui indique que la langue préférée et la langue la plus utilisée est la langue arabe tandis que la langue française occupe la deuxième position.

II -« *L'amour »* de la langue française :

Nos enquêtés avouent un amour pour cette langue, un amour justifié par certaines vertus associées à cette langue ou amour sans raison. À ce sujet, *E 15* déclare : *« j'aime la langue française car je la trouve intéressante », E 18 : « j'adore cette langue parce qu'elle est magnifique »*.

Dans le discours de nos informateurs, nous remarquons l'utilisation de deux verbes de sentiment « *aimer*» et « *adorer* » qui sont subjectifs, qui renvoie à un sentiment positif à l'égard du français. De ce fait, ces enquêtés adoptent une position positive à son égard. Cet amour de la langue française est conditionné par plusieurs raisons :

II-1- La beauté :

La langue française est qualifiée de belle. L'adjectif qualificatif laudatif *« belle »* reflète une subjectivité et révélateur d'une représentation. *E 04* : *« la langue française est une belle langue »*.

Ainsi, quand nos informateurs expriment leur appréciation de la langue française et leur passion pour celle-ci, les termes récurrents sont les suivants *: « agréable», « magnifique »* ou *« intéressante »*.

II-2- Une langue internationale / du savoir :

Parmi les réponses recueillies, nous avons noté que quelques enquêtés expriment une certaine valorisation de la langue française. Ce statut est exprimé à travers leurs jugements. Selon eux, le français est une langue d'ouverture sur le monde extérieur, c'est la langue du savoir. Ce statut est évoqué par : *E 03 : « …… c'est une langue internationale », E 21 : « la langue française est une langue importante et universelle ».*

Nous pouvons, à partir de cette analyse, scinder les représentations des enquêtés concernant la langue française dans le tableau récapitulatif suivant :

Représentations positives	**Représentations neutres**	**Représentations négatives**
- une langue universelle. - Intéressante. - Magnifique. - Amour de la langue. - Une belle langue. - Langue du savoir.	- Une langue étrangère.	- C'est la langue de l'ennemi. - La deuxième Langue.

Dans la région d'étude, la langue française est très peu parlée en famille. Ce constat peut être justifié vraisemblablement par le faible niveau d'instruction des parents et des grands parents qui ne maitrisent pas et qui ne parlent pas le français. Dans ce sens, il est difficile d'engager une conversation familiale en langue française. Aussi, certains parents et grands-parents, surtout ceux qui ont participé à la guerre de la révolution, considèrent la langue française comme une langue d'ennemi et une forme de dépendance culturelle vis-à-vis de la France. Cependant, la langue française est plus palée entre amis. Les jeunes générations paraissent attirer par la langue française, ils sont plus ouvert d'esprit et plus connecté au monde extérieur notamment à travers les réseaux sociaux. Dans le monde professionnel, la langue française est relativement parlée. En effet, quelques professions comme l'enseignement de la langue française, la médecine et les tâches administratives dans quelques sociétés et institutions exigent l'usage de la langue française.

Pour conclure ce chapitre, nous dirons que nos enquêtés aboutissent à des jugements favorables concernant la langue française. L'arabe dialectal est la plus préférée et utilisée par nos informateurs, mais ce qui n'empêche pas la langue française d'occuper une position importante dans les communications quotidiennes de nos enquêtés.

Conclusion générale

Conclusion

Dans cette étude nous avons analysé le statut de la langue française dans la région d'Ain Bessam, nous avons mis au point un questionnaire que nous avons distribué sur trente locuteurs appartenant à des profils différents. Les principaux résultats montrent que la langue française est relativement parlée par la jeune génération entre eux, il semble que les jeunes sont plus attirés et plus ouverts à l'usage de cette langue. Tandis qu'elle est très peu parlée en famille.

Par ailleurs, la langue principale de communication de nos locuteurs est la langue arabe dialectal, ce qui permet de confirmer nos deux hypothèses. En effet, les habitants d'Ain Bessam attribuent une valeur supérieure à l'arabe par rapport au français. Cette valorisation de la langue arabe est soutenue par la politique d'arabisation qui caractérise le système éducatif en Algérie.

En outre, la langue française occupe une place de second rang, d'ailleurs mieux placée et plus utilisée que Thamazight et l'anglais.

Pour les futures recherches concernant cette thématique, il serait intéressant d'élargir l'échantillon pour contenir d'autres régions afin de pousser la discussion et d'élargir les conclusions sur l'étude du statut de la langue française en Algérie.

Bibliographie

-BAYLON.Ch, *La sociolinguistique : société et discours,* Ed NATHAN, Paris, 1996.

-BOYER.H, *La Sociolinguistique : territoire et objet*, Ed DELACHAUS, Lausane, Paris, 1996.

-BOYER.H et PAYTARD.J, *Les représentations de la langue : approches sociolinguistiques*, Langue française, Ed Larousse, Paris, 1990

-BRANCA-ROSOF.S, *Les imaginaires des langues*, In Collectif Sociolinguistique. Territoire et objet, s/d Boyer, Ed Delachaus et Niestlé S.A, Lausane (switzerland), Paris, 1996.

-CALVET.J.L, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Poyot, Paris, 1984.

-CALVET.J.L, *La sociolinguistique*, Collection Que sais-je ? P.U.F, Paris, 1993.

-CALVET.J.L, *Le marché aux langues, les effets linguistiques de la mondialisation*, Plon, Paris, 2002.

-CANUT.C, *Imaginaire linguistique en Afrique*, Cecile Canut, Ed Collection des bibliothèques des études Africaines, L'Harmattan, Paris, 1998.

-DAOUST.C et MAURIS.J, *Aménagement linguistique* In *Politique* et *aménagement linguistique*, S/D, C.Daoust, et J.Mauris, gouvernement du Québec, 1987.

-Dictionnaire de linguistique et des sciences de langage, Ed LAROUSSE, Paris, 1989.

-Dictionnaire de la linguistique, Larousse, Paris, 2009.

-DUBOIS.J, dictionnaire de linguistique et des sciences de langage, Ed LAROUSSE, Paris, 1944.

-GHILIONE.R et MATALON.B, 6ème édition, 2010.

-GRANGUILLAUME.G, *L'arabisation et la politique linguistique au Maghreb*, Ed Maison neuve et la Rose, Paris, 1993.

-LAFONTAINE.D, *Le parti pris des mots*, Ed Pierre Mardaga, Belgique, 1990.

-LAFONTAINE.D, *Les attitudes linguistiques*, Ed Mardaga, Belgique, 1997.

-LARBI.N, *La construction linguistique de la communauté européenne*, Honoré Champions, Paris, 1993.

-MAURIS.J, *politique et aménagement linguistique*, Les publications de Québec, Le Robert, Paris, 1987.

MORSLY.D, *Attitudes et représentations linguistiques*, la linguistique, la linguistique, vol.26, fasc /2, PUF, 1990.

-MORSLY.D, *Le français dans la réalité algérienne*, thèse de doctorat, université René Descartes, Paris, 1988.

-QUEFFELEC.A, DERRADJI.Y, DEBOV.V, SMAALI-DEKDOUK.D et CHERRAD-BENCHEFRA.Y, *Le français en Algérie : lexique et dynamique des langues*, Ed Aug, Bruxelles, 2002.

-TALEB IBRAHIMI.A, *les Algériens et leurs langues*, El Hikma, Alger, 1995.

Cytologie :

http : /www.paperblog.fr/3125521/la francophonie-en-Algérie-mythe-ou-réalité.htm.http.
http : /Grandguillaume.free.fr/ar-fr/fag-com.htm.
http : //www.el-mouradia.dz/français/président/cherche/président rech.htm.
http ://www.el-mouradia.dz/français symbole/textes/Symbole.fr.htm.

Annexes

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Akli Mohand Oulhadj - Bouira -
Tasdawit Akli Muḥend Ulḥağ - Tubirett -

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
جامعة أكلي محند أولحاج
- البويرة -

Faculté des Lettres et des Langues
Département de langue française.

كلية الآداب واللغات

Questionnaire

Elaboré par Idrici W, dans le cadre d'un travail de recherche en master 2.

1/ Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐

2/ Age est de : 15-25 ans ☐ 25-35 ans ☐ 35-45 ans ☐ 45-55 ans ☐ plus ☐

3/ Fonction : ……

4/Quelle est votre langue d'étude ?

Cycle primaire : français ☐ arabe ☐ arabe / français ☐ anglais ☐

Cycle moyen : français ☐ arabe ☐ arabe / français ☐ anglais ☐

Cycle secondaire : français ☐ arabe ☐ arabe / français ☐ anglais ☐

Cycle universitaire : français ☐ arabe ☐ arabe / français ☐ anglais ☐

Autres : ……

5/ Comment utilisez-vous ces langues ?

Le français : souvent ☐ parfois ☐ rarement ☐ jamais ☐

L'arabe : souvent ☐ parfois ☐ rarement ☐ jamais ☐

Tamazight : souvent ☐ parfois ☐ rarement ☐ jamais ☐

6/Dans votre langage quotidien, vous arrive-t-il de mélanger entre les langues ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, quelles sont ces langues ?
Arabe / tamazight ☐ arabe / français ☐ français / tamazight ☐

7/Quelle est la langue que vous utilisez dans chacun des contextes suivants ?
En famille : ……..

Entre amis : ……..

Au travail : ……...

Autres (précisez le contexte et la langue utilisée) : …….

8/A votre avis, quelle est la langue dominante à Ain Bessam ?

Arabe dialectal ☐ arabe classique ☐ tamazight ☐ français ☐

9/La langue française est :

Facile ☐ riche ☐ belle ☐ difficile ☐ pauvre ☐

10/rencontrez-vous des difficultés lorsque vous parlez en français ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, lesquelles ? .....

11/Pensez-vous que vous maitrisez la langue française ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, qu'est ce que vous maitrisez le plus ?

L'oral ☐ l'écrit ☐ les deux ☐

12/Quelle est votre langue préférée ?

……